



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1129) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE POLE
DOCUMENTAIRE A L'ASSOCIATION
«COLLECTIF ART'DEMMENT», A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-372
EN DATE DU 06 NOVEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Collectif ART'demment » représentée par son président Monsieur Lucien NOAILE, dont le siège est situé 102 bis rue Pierre-de-Montreuil 93100 Montreuil, d'organiser une répétition dans le Pôle documentaire, le 30 octobre 2025 de 16h30 à 20h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Collectif ART'demment » représentée par son président Monsieur Lucien NOAILE, dont le siège est situé 102 bis rue Pierre-de-Montreuil 93100 Montreuil, une convention de location de salle, pour un montant de 36,25 € T.T.C. (trente-six euros et vingt-cinq centimes), afin d'organiser une répétition dans le Pôle documentaire, le 30 octobre 2025 de 16h30 à 20h30.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20251106-lmc1H13597H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/11/2025
Date de Publication : 06/11/2025